

**Rapporteur : Monsieur Hubert PREHER**

**OBJET : Accès Internet, interconnexion de données et services associés -  
Création d'un groupement de commandes**

*L'accès à Internet est devenu un outil incontournable pour le travail mais également dans la vie quotidienne.*

*L'accès à Internet permet d'aller sur le web, d'obtenir des contenus de plus en plus évolués, de disposer de services de téléphonie fixe, de téléphonie mobile, d'accéder à la vidéo, à la télévision. Depuis peu, de nouvelles fonctionnalités permettent de disposer, via les box, de lecteurs vidéo très haute définition de la couverture Wifi de l'enregistrement des émissions télévisées....*

*Toutes ces fonctionnalités ne sont pas mises en œuvre obligatoirement et dépendent du besoin de chacun mais également des possibilités techniques offertes par le dégroupage de la boucle locale.*

*La commune de Châtellerault dispose aujourd'hui de nombreux accès Internet pour ses services publics comme par exemple les mairies annexes, le centre de loisirs et surtout l'ensemble des écoles élémentaires.*

*Afin d'obtenir des services, toujours plus performants et économiquement intéressants, il faut disposer d'un volume d'affaire conséquent, afin que les opérateurs proposent des offres optimisées et organisées administrativement.*

*C'est pourquoi, il serait intéressant de constituer un groupement de commandes entre la commune de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

**VU** l'article 8 du code des marchés publics relatif à la constitution du groupement de commandes,

**VU** l'article 7 du code des marchés publics relatif aux marchés à bon de commande,

**CONSIDERANT** l'opportunité de se regrouper afin d'obtenir des tarifs et des services plus intéressants

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtellerault, du centre communal d'action sociale de Châtellerault et de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes ci-annexée;
- d'approuver la désignation de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais comme coordonnateur du groupement de commandes;
- de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de la commune de Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative titulaire M. MIS; suppléant M. MAUDUIT ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, relatif à la fourniture d'accès Internet et des services associés, marché à bon de commande, estimé à 60 000 € HT maximum par an.

Cette somme fait l'objet d'une inscription au budget principal sur le compte 2183 pour les acquisitions et 6262 pour les abonnements.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 11/07/2011 N° 5165  
Publié au siège de la Mairie, le 11/07/2011

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM